



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Conférence de presse sur la numérisation

Berne, le 2 octobre 2017

EMBARGO: LUNDI, 2 OCTOBRE 2017, 10h15

Pour une numérisation sociale

La numérisation doit servir aux individus. Le progrès technologique doit être utilisé pour simplifier le travail et la vie des gens. Les salarié-e-s doivent participer aux progrès de la productivité. Pour cela, il faut des conventions collectives de travail plus fortes, un combat résolu contre les modèles de dumping social et des investissements massifs dans la formation professionnelle et continue.

Vania Alleva, présidente d'Unia

La numérisation entraîne des changements considérables dans l'économie et le monde du travail. La discussion sur «la» numérisation cache parfois le fait qu'il ne s'agit pas d'un processus inévitable et homogène. Le progrès technologique implique plutôt que l'aménagement futur de notre monde du travail devra être renégocié dans un débat politique.

Beaucoup de choses restent inchangées. Les groupes et les entreprises tentent d'utiliser les innovations technologiques pour augmenter leurs profits. Au nom de la «rationalisation», ils augmentent la pression sur les employé-e-s en densifiant les processus de travail ou en remplaçant les personnes par des machines. Cette logique de rationalisation axée sur le capital est un facteur important de l'évolution technologique.

La numérisation peut être aménagée

Mais il n'y a pas de contrainte. La numérisation peut être aménagée. La question de savoir si la modernisation technologique sert au profit et au capital ou aux personnes est une décision politique.

Par exemple: dans la construction, des robots sont utilisés pour soulever des lourdes charges. Des drones peuvent aujourd'hui faire des inspections à des hauteurs élevées et dans des endroits dangereux. Les ouvriers de la construction doivent donc accomplir des travaux moins dangereux. Ce sont là des améliorations concrètes et réelles. En même temps, la pression sur les délais – dictée par la course au profit, mais aussi par les technologies numériques – augmente, de sorte que le stress pour les ouvriers sur les chantiers ne cesse d'augmenter.

L'industrie est révolutionnée par la robotique et par les machines en réseau et communicantes. La productivité augmente considérablement et les conséquences pour les employé-e-s sont incertaines. Tandis que des postes disparaissent, la numérisation renferme le potentiel d'une ré-industrialisation de la Suisse. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une politique industrielle résolue qui encourage les investissements publics et l'innovation. La numérisation représente donc une grande chance de maîtriser la conversion écologique nécessaire de l'économie.

Les plateformes doivent respecter les lois

La nécessité d'un pilotage politique de la numérisation est particulièrement évidente, dans le domaine des plateformes en ligne également. Ces dernières existent actuellement dans le commerce, le transport et la logistique, dans l'hôtellerie-restauration, mais aussi pour la fourniture de tous les services.

Certaines de ces entreprises de plateforme, comme le transporteur Uber qui pratique le dumping, tentent d'imposer des nouveaux modèles de travail sous le couvert de la numérisation. Ils veulent faire porter tous les risques aux salarié-e-s en les faisant travailler comme des pseudo-indépendant-e-s. Pour ses employé-e-s, Uber ne paie aucune cotisation aux assurances sociales, pas d'assurance-accident, pas de vacances et ne verse pas de salaire en cas de maladie. C'est illégal. La SUVA a précisé que les chauffeurs-euses d'Uber sont des employé-e-s et sont soumis à la loi sur le travail.

Unia s'oppose avec ses membres à ces modèles de dumping social qui font des employé-e-s des pseudo-indépendant-e-s et les privent de leurs droits. Avec nous, il n'y a pas d'«ubérisation» de l'économie.

La lutte collective porte ses fruits. Grâce à notre position conséquente, Uber a dû essayer quelques revers. Après nos protestations, les CFF ont renoncé à une collaboration planifiée avec cette entreprise. D'autres entreprises qui emploient des salarié-e-s comme pseudo-indépendant-e-s doivent aussi compter avec notre opposition. En ce qui concerne le service coursier Notime, des employé-e-s de la plateforme se sont organisé-e-s à Unia pour la première fois en Suisse pour exiger ensemble des conditions d'engagement correctes.

Le progrès technologique doit profiter aux individus

Unia s'engage pour une numérisation sociale : c'est-à-dire que le progrès technologique profite aux individus. La numérisation sociale signifie que l'économie utilise les nouvelles technologies et qu'il y a en même temps des salaires équitables, la sécurité sociale et des temps de travail réglementés pour les personnes.

Il faut par conséquent une meilleure couverture avec les conventions collectives de travail existantes (CCT) ainsi que la négociation de nouvelles CCT auxquelles sont également soumises les nouvelles formes d'emploi. Nous voulons imposer des «droits fondamentaux numériques » pour tous les salariés-e-s. En font notamment partie un droit à la formation continue et à la réorientation professionnelle lorsque les branches et les profils professionnels changent. Les employé-e-s doivent participer à l'augmentation de la productivité également sous forme d'augmentations de salaire ou de réduction du temps de travail. Nous voulons aussi que les employé-e-s puissent participer aux décisions dans les entreprises sur l'utilisation des technologies numériques et l'aménagement des processus de travail.

Il est en outre important que les salarié-e-s aient un droit à ne pas être joignable et que leur vie privée soit respectée. Avec les modèle de travail à domicile et la connexion constante, la frontière entre travail et loisirs tend toujours plus à s'estomper. C'est pourquoi il faut des règles claires pour le temps de travail et une saisie systématique des heures travaillées. C'est la seule manière de garantir la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Unia n'acceptera pas les attaques contre la loi sur le travail et donc contre les droits des travailleurs qui sont aujourd'hui déposées au Parlement sous le couvert de relever les exigences de numérisation. Les employé-e-s s'y opposeront, si nécessaire par référendum.

La numérisation sociale que nous défendons doit simplifier notre vie et alléger notre travail. Elle doit servir aux individus.